

Remade rachetée par le Britannique Forth Wave Technology, 211 emplois supprimés

Le tribunal de commerce de Rouen a ordonné ce jeudi la cession des actifs de la startup de reconditionnement de smartphones et la suppression des deux tiers des emplois.

Le tribunal de commerce de Rouen a validé jeudi une offre de reprise de Remade (smartphones reconditionnés) qui implique la suppression de 211 emplois sur 328. Le tribunal ordonne la « *cession totale des actifs* » de Remade SAS et Remade Group à la société britannique Forth Wave Technology, créée en 2019 par Suresh Radhakrishnan, et autorise le licenciement de 211 personnes, selon les deux jugements concernant ces deux sociétés. Le Britannique met 3,3 millions d'euros sur la table. Le groupe Remade, basé à Poilley (Manche), près du Mont-Saint-Michel, et lancé en 2014, avait atteint un effectif de 680 personnes en 2019 avant d'être placé avec ses filiales en redressement judiciaire fin septembre.

À lire aussi

[La startup Remade peut-elle être reconditionnée ?](#)

Deux offres avaient été examinées par le tribunal lors d'une audience le 9 janvier. Celle de son ancien PDG et fondateur Matthieu Millet, qui proposait pour 1,3 million d'euros de reprendre 142 salariés, est donc rejetée. Le parquet a « *exprimé de sérieux doutes sur le critère de pérennité et sur des problèmes de recevabilité juridique de cette offre* », selon le tribunal. Le Comité social et économique (CSE) avait émis un avis favorable, malgré quelques réserves, à l'offre du Britannique validée par le tribunal, selon l'avocat du CSE Thomas Hollande qui ne souhaitait pas évoquer l'offre de Matthieu Millet.

Ce dernier a été par le passé interdit de gérer plusieurs autres entreprises. A la suite d'un « *signalement d'un administrateur judiciaire* », Remade fait par ailleurs l'objet d'une enquête préliminaire menée par le parquet de Rennes pour faux bilan et fausses factures. Un groupe d'investisseurs en capitaux dans Remade a porté plainte.

Maddyness avec AFP